



### Section du Pas-de-Calais

# Compte-rendu CDAS DU 28 novembre 2023

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Approbation du PV du CDAS du 11/04/2023
- 2 Présentation de la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale
- 3 Point d'étape sur les crédits d'actions locales 2023
- 4 Questions diverses

En préambule et en réponse aux déclarations liminaires, la présidente du CDAS nous indique que le Secrétariat Général a annoncé le recrutement d'un médecin du travail, qui partagera son temps de travail entre Arras et Amiens, au 1<sup>er</sup> février 2024.

La présidente du CDAS trouve intéressante la proposition de Solidaires Finances d'utiliser le solde des Crédits d'Action Locale (CAL) pour soutenir les collègues sinistré·es.

Les assistantes sociales nous informent qu'une vingtaine de collègues (DGFIP et Douanes) sont considéré·es comme sinistré·es.

Un message a été adressé aux retraité·es, mais il est difficile de les recenser si ils·elles ne se manifestent pas.

Les assistances sociales précisent qu'elles examinent le dossier et que l'aide (2 000 euros maximum) est attribuée si l'habitation est touchée (les dépendances ne sont pas prises en compte pour l'attribution d'une aide).

En cas de besoin financier plus conséquent, ou de non-attribution d'aide financière, une demande de prêt ALPAF ou d'une autre aide financière peut être faite.

Mme DURAND (administratrice des Douanes) indique qu'il y a également des possibilités de relogement dans les casernes des Douanes mais pour l'instant aucune demande n'a été faite.

Les membres du CDAS décident unanimement de la mise en place d'une collecte de vêtements, couvertures ou petit électroménager si nécessaire.

Mme ORTIZ et Mme DURAND indiquent que les deux administrations ont permis aux collègues sinistré·es de bénéficier d'Autorisations Spéciales d'Absence.

La gestion de l'action sociale départementale est très difficile actuellement, la délégation étant réduite à la seule déléguée Mme SAHM. Mme ORTIZ regrette que le Secrétariat Général n'ait pas permis le maintien d'un·e vacataire jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation.

A la demande de SOLIDAIRES Finances, M. DIALLO, délégué régional, indique qu'un groupe de travail sur la restauration est prévu. La désignation d'un·e expert·e restauration est prévue avec la régionalisation de l'action sociale.

### 1/ Approbation du PV du CDAS du 11/04/2023

Le PV est adopté à l'unanimité

### 2/ Présentation de la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale

### La nouvelle organisation du réseau de l'action sociale entre en vigueur début janvier 2024. Les 5 départements des hauts-de-France sont concernés

- Public concerné + de 25 000 bénéficiaires, effectif important par rapport à d'autres départements.
- Création d'un poste de responsable régional de l'Action Sociale, pourvu par M Diallo.
- Maintien d'un·e délégué·e par département, les délégué·es seront référent·es sur un des sujets suivants : parentalité, logement, restauration et vacances/enfants.

M Diallo indique que dans certains cas, comme la réservation de berceaux en crèche, il est possible de faire appel à la SRIAS.

SOLIDAIRES Finances rappelle son attachement à l'Action Sociale ministérielle et rappelle que la SRIAS est l'action sociale de la fonction publique d'État, les deux sont indépendantes et nous resterons vigilant·es sur la mise en place de la régionalisation.

M Diallo précise que, bien que l'organisation de l'action sociale soit régionale, le·la délégué·e de proximité du département reste le premier niveau pour obtenir des informations, il passe ensuite le relais au niveau régional.

### Le référent logement a pour missions :

- La gestion du parc de logements dans le NORD et dans l'OISE.
- Un recensement des besoins est à faire dans les autres départements.

### Le référent restauration a pour missions :

- La recherche de solutions de restauration : trouver des prestataires, préparer des conventions, des avenants, demander des aides aux petites structures, rechercher des Restaurants Inter-Administrations, acheter du matériel de restauration, valider des commandes, établir des états de recouvrement.
- Tout le travail de recensement des besoins se fera avec le·la déléguée de proximité.

## Le référent vacances loisirs a pour missions: (Mme Sahm, déléguée de l'action sociale du Pas-de-Calais) :

- La gestion des colonies de vacances.
- Les achats relevant de l'action sociale.
- Les travaux comptables et le suivi des CAL.
- Pour les projets régionaux, la ·le délégué ·e fera appel à des financements extérieurs (FIL, financement interministériel...).

#### Le référent communication a pour missions :

- L'actualisation des sites.
- La conduite des enquêtes internes.
- La communication à destination des retraité·es.
- La diffusion des informations de la SRIAS.

SOLIDAIRES Finances restera vigilant à la nouvelle répartition des missions entre les délégué·es des cinq départements. Cette nouvelle mise en place risque de ne pas dégager de temps pour la déléguée.

SOLIDAIRES Finances continue à revendiquer la prise en compte du quotient familial dans le calcul des tarifs des sorties, comme c'est le cas dans certains départements voisins.

M Diallo pense qu'effectivement le quotient familial doit être pris en compte, afin de permettre l'accès aux sorties à toutes et tous avec des tarifs adaptés à leurs possibilités.

SOLIDAIRES Finances déplore les propos d'une organisation syndicale qui se moque de notre revendication en indiquant « on peut faire un bus haut quotient familial et un bus bas quotient familial ».

Comme quoi la CFDT ne comprend rien à la solidarité et à l'action sociale.

### 3/ Point d'étape sur les crédits d'action locales 2023 :

Au jour de l'instance, le solde des CAL est de 2 318 €

La déléguée de l'action sociale précise que des sommes vont être reversées aux CAL :

- \* une partie des sommes versées pour la formation des nouveaux·elles retraité·es, la journée a été annulée en raison des inondations.
- \* une partie des sommes prévues pour l'arbre de Noël, le nombre de places de cinéma réservé était supérieur aux besoins.

Avant l'instance, le 17 novembre, la déléguée avait interrogé les membres du CDAS sur l'utilisation du solde. Le tableau ci-dessous reprend les propositions faites par SOLIDAIRES Finances.

| ORGANISATION SYNDICALE:   |  |   |                  | SOLIDAIRES  |
|---|--|---|------------------|---|
| PROPOSITIONS  | OBSERVATIONS   | MONTANT PREVISIONNEL NECESSAIRE                               | POUR /<br>CONTRE | VOS OBSERVATIONS  |
| Concours de dessin: offrir un chèque culture de 10€ pour les 13-15 ans au lieu des crayons de couleur et des feuilles de dessin | 28 enfants   | 280€  | CONTRE           | Les membres du CDAS préfèrent que le<br>budget de l'action sociale soit utilisé à des<br>mesures à portée plus sociale.   |
| faire un stock de<br>chèques KADODRIVE<br>de 100€ pour l'année<br>2024  | Après<br>négociation,<br>chèques stockés<br>par le prestataire | 10 CHQ= 1120€<br>15 CHQ= 1680€<br>20CHQ=2240€<br>25 CHQ=2800€ | CONTRE           |   |
| Offrir une boîte de<br>chocolats LEONIDAS<br>aux agents sinistrés<br>suite aux dernières<br>intempéries                         | + ou – 10 agents   | 190€  | CONTRE           | Nous pensons que les sinistrés ont, à ce jour, plus besoin d'aide au financement de leurs besoins quotidiens tels que le logement ou la nourriture (et on ne peut se nourrir uniquement de chocolat). |
| Concours de dessin<br>2024 faire un stock de<br>crayons de couleur /<br>feuilles de dessin ou<br>autre                          |  | Avec le solde   | CONTRE           | Les membres du CDAS de Solidaires Finances estiment que pour mettre de la couleur dans la vie des agents, un stock de crayons de couleur, même conséquent, sera moins efficace que des bons cadeaux.  |

Les autres Organisations syndicales avaient apporté un vote favorable à ces propositions, cependant Mme Ortiz, présidente du CDAS, trouve notre proposition d'aide aux sinistré·es envisageable.

Après interrogation des assistantes sociales sur les critères sur lesquels s'appuyer et sur le nombre de collègues (actif·ives et retraité·es) impacté·es par ces inondations.

### Il est proposé de voter sur la proposition suivante :

« geste de soutien exceptionnel de 50 euros pour 41 collègues sinitré·es »

### vote pour:

SOLIDAIRES, CGT, UNSA

(Les membres du CDAS de l'UNSA ont finalement voté pour, après avoir indiqué qu'il·elles préféraient financer un stock de crayons pour le prochain concours de dessin).

### abstention:

FO, CFDT

Pour SOLIDAIRES Finances, l'action sociale doit être présente au plus près des collègues, plus particulièrement lorsqu'il·elles font face à ce type de catastrophe. Même si le CDAS du 62 ne peut attribuer davantage que ce soutien exceptionnel de 50 euros, il était évident pour Solidaires Finances que ce geste devait être fait, nous nous devons de tendre une main à toutes et tous les collègues rencontrant des difficultés.

### Les membres de SOLIDAIRES FINANCES

Delphine FACON, titulaire Sandrine BUQUET titulaire Nicolas VANHOUCKE, suppléant Sophie VANHOUCKE, suppléante Nadège BOTTE, experte